

Paris, le 16 novembre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Election du bureau du Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes Madame Pascale MATHIEU réélue à la présidence

Lors de sa séance du 16 novembre, le Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes a largement réélu Pascale Mathieu à sa présidence pour un mandat de 3 ans.

Renouvelé entièrement le 27 octobre, le Conseil national est désormais paritaire (hommes / femmes). Il compte dorénavant 38 conseillers (15 binômes représentant les praticiens libéraux et 4 les praticiens salariés) et un conseiller d'État.

Diplômée de l'IFMK de Bordeaux en 1986, Pascale MATHIEU, kinésithérapeute en activité, a exercé successivement en Centre de rééducation fonctionnelle puis au CHU de Bordeaux avant d'ouvrir, en 1990, un cabinet libéral orienté en particulier vers la cancérologie, la rééducation périnéale sphinctérienne tant masculine que féminine et la prise en charge des enfants handicapés.

Titulaire d'un diplôme universitaire en « responsabilité médicale » et d'un diplôme universitaire en « réparation juridique du dommage corporel » de l'Université Paris V Descartes, elle a commencé par occuper des fonctions ordinales au Conseil départemental de la Gironde, dont elle a été la première présidente de 2006 à 2011. Elle a également été Assesseur à la Chambre disciplinaire nationale de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes (2008-2011). Avant d'être élue présidente en 2014, Pascale MATHIEU était secrétaire-générale du conseil national depuis 2011.

Le bureau qui entourera Pascale MATHIEU pendant son mandat est composé de :

Jacques VAILLANT et Michel ARNAL : Vice-présidents
Jean-François DUMAS : Secrétaire général
Brigitte VINCENT et Gilles MARCHIANO : Secrétaires adjoints
Dominique AKNINE : Trésorière générale
Xavier GALLO : Trésorier adjoint

A l'occasion de son élection, Pascale MATHIEU a déclaré qu'elle poursuivrait le travail d'équipe mené au cours des trois dernières années. Parmi les grands dossiers : mise en œuvre de l'accès direct au kinésithérapeute ; intégration de la formation initiale à l'université et possibilité pour ceux qui le souhaitent de se diriger vers la recherche ; fin de l'iniquité qui a cours en matière de formation initiale avec un système illisible et des frais de scolarités disparates ; permettre à chacun d'accéder de manière égale aux soins de kinésithérapie sur tout le territoire en valorisant l'exercice hospitalier, comme celui dans les zones sous-dotées et en décloisonnant les soins de ville et à l'hôpital.

L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, créé par la loi en 2006, représente plus de 90 000 kinésithérapeutes exerçant en France. C'est un acteur majeur de la garantie de la qualité des soins et de la sécurité des patients. Troisième profession de santé en France, les kinésithérapeutes réalisent près de deux millions d'actes par jour.

Contact : Service communication : 01 46 22 32 97
communication@ordremk.fr